

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 5 (1891)

Artikel: Notes sur les armes de la république de Genève
Autor: Gautier, Adolphe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-789574>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOTE SUR LES ARMES DE LA RÉPUBLIQUE DE GENÈVE



Fig. 521.

La commission directrice de l'École des Arts industriels de Genève, a donné comme tâche aux élèves de la classe de modelage de ladite école de faire un écusson aux armes de la République. Lorsque les élèves eurent achevé leurs travaux, ceux-ci furent soumis à l'examen de quelques personnes. Le soussigné, désigné comme l'un des experts, ayant développé verbalement ses idées au sujet des ouvrages présentés, fut invité par le président de la commission de l'école, à mettre par écrit ses réflexions. De là est résulté la note suivante :

Les armes de Genève peuvent être blasonnées de plusieurs manières ; mais comme, en blason, il faut toujours préférer la concision et la simplicité, nous dirons que Genève porte : *Parti au 1 d'or à la demie aigle impériale de sable, mouvante du trait du parti ; au 2 de gueules à la clef d'or en pal, contournée, le panneton en chef.*

Dans mon travail intitulé : « Les Armoiries et les Couleurs de la Confédération et des Cantons suisses » (Genève et Bâle, 1878. Georg), j'ai blasonné un peu différemment en disant : Genève porte *d'Empire, parti de gueules à la clef d'or en pal, le panneton en chef tourné à senestre.* Un maître dans l'art héraldique n'a pas approuvé ce dernier blason ; il n'admet pas la locution : *d'Empire, parti de gueules*, dont cependant d'excellents auteurs se sont servis et qui est très claire et très expressive ; en sorte que tout en considérant le premier énoncé comme parfaitement correct, nous pensons que le second peut être admis comme tout aussi satisfaisant.

Cela dit, comment représenterons-nous les pièces de ce bel écusson ? Commençons par l'aigle.

La demie-aigle est la moitié dextre de celle de l'Empire, donc elle est de sable. Complète, elle aurait deux têtes ; on verra donc entièrement l'une d'entre elles, celle de dextre ; le vol ou plutôt le demi-vol visible est essorant, la patte visible est ouverte et étendue vers le canton dextre de la pointe ; la queue, dont on ne voit que la moitié, se dirige directement vers la pointe ; le bec est ouvert ; la langue sort et se recourbe ; une couronne est posée sur la tête de l'oiseau. Voilà les conditions indispensables pour que ce soit bien la moitié d'une aigle impériale, mais sur d'autres détails il peut y avoir des divergences et, effectivement, on n'est pas d'accord sur tous les points. On diffère déjà sur la nature des émaux du bec, de la patte, des serres, de la langue et de la couronne. L'Empire d'Autriche, qui a conservé la véritable aigle impériale, porte le bec, les pattes et la couronne d'or, tandis que la langue et les serres sont de gueules ; les anciens documents impériaux ont varié là-dessus, et, pour Genève, l'usage a prévalu de teinter de gueules tous les membres sus-indiqués, quoique ce ne soit point une erreur de leur donner les émaux de l'écusson impérial autrichien, ou de les teinter tous en or, ou de teinter de sable la patte. C'est pourquoi nous n'avons pas tranché la question dans notre énoncé ; cependant nous constatons ce que l'on tend généralement à admettre et par suite de quoi il faudrait au premier blason, après les mots : *mouvant du trait du parti*, ajouter : *becquée, languée, membrée et armée de gueules*.

Une chose encore moins déterminée est la forme à donner à l'aigle. Il est clair qu'il faut se garder de fixer cette forme d'une manière immuable ; chaque artiste la traitera suivant son sentiment, sans toutefois se permettre d'en faire autre chose qu'une demi-aigle *impériale*. Mais, quoique renfermée dans certaines limites (lesquelles, par exemple, interdiront de faire le vol abaissé) les variétés de forme sont innombrables et il est bon qu'il en soit ainsi, parce que la peinture des armoiries est un art et non pas une branche des mathématiques et qu'il faut laisser à l'artiste la liberté de déployer son goût et son talent. Si donc nous nous permettons de donner ici nos idées, il ne faut les considérer que comme des conseils ou des avis, mais nous ne voudrions pas qu'on les proposât comme des préceptes obligatoires.

Avant tout, il faut que l'aigle soit *héraldique* et non *ornithologique*. C'est en négligeant ce principe que se sont par exemple fourvoyés ceux qui ont composé le blason de l'Empire de Napoléon Bonaparte et qui, ayant copié un aigle d'après nature, en ont ainsi fait quelque chose tout à fait de défectueux. L'artiste qui aura à représenter notre aigle, fera bien de prendre ses inspirations en étudiant des gravures, des vitraux ou des peintures de la belle époque de l'art héraldique. Il

faudra toutefois qu'il choisisse ses modèles avec soin, car, comme même au temps de Raphaël, il y avait beaucoup de barbouilleurs, il y avait aussi au XV^e et au XVI^e siècles nombre de peintres d'armoiries ignorants et sans goût. Notre artiste ne s'occupera donc que des ouvrages des bons maîtres. Cette étude l'amènera à reconnaître combien l'art héraldique a été négligé et est tombé en décadence depuis le XVI^e siècle ! Il faudra qu'il se mette en garde contre certaines difficultés provenant de cette décadence. Ainsi, par exemple, supposons qu'il ait à dessiner un écusson genevois sur un édifice ou sur un meuble du style du XVIII^e siècle. Sa tâche sera bien difficile, parce que dans ce siècle là l'art héraldique n'existait pour ainsi dire plus, et qu'une aigle, je ne dirai pas copiée sur celles datant de cette époque, mais inspirée par leur vue, serait d'un style détestable. D'un autre côté, une aigle bien héraldique et de la bonne époque, sera déplacée au milieu d'une ornementation et sur un cartouche du style rococo, comme ceux où l'on mettait les écussons au XVIII^e siècle. Il faudra atténuer les volutes, les grotesques, les rocailles, le tourmenté des ornements, puis adoucir les caractères trop gothiques de l'aigle héraldique par excellence. Cependant, en thèse générale, il faudra maintenir autant que possible ces caractères, et voici certaines indications que je me permettrai de donner sur ce sujet.

La tête devra être portée en avant, elle sera petite et ramassée, le bec sera court, très arqué, très ouvert, la langue projetée en avant, assez loin, dépassant le bec, avec l'extrémité recourbée vers le haut et en arrière ; l'œil perçant, très gros, très farouche, ombragé par un sourcil proéminent. On donne souvent à cette tête un air doux et bénin, ce qui est une faute de goût. Le cou sera mince, dirigé en avant (souvent on le fait trop gros et trop vertical), les plumes hérissées ; on évitera de ne hérissier que celles de l'occiput, ce qui produit une espèce de cadenette donnant un peu à l'aigle l'apparence d'un pigeon ! On tombe souvent dans cette erreur. Le corps sera petit et maigre de peur de ressembler à celui d'un dindon et afin de laisser plus d'espace pour les membres et surtout pour l'aile. Celle-ci, l'aile, sera aussi grande que possible, bien détachée du corps, le coude élevé, les pennes écartées les unes des autres, un peu arquées (on les fait souvent jointives comme cela existe effectivement dans la nature, mais ce n'est pas héraldique). Les premières pennes seront plus courtes, leur longueur augmentera à mesure qu'elles s'éloignent du bout de l'aile, leurs extrémités arriveront presque à toucher le bord de l'écu. L'aigle naturel a sept grandes pennes, on ne risquera donc pas de faire une faute en adoptant ce nombre, et on a assez généralement l'habitude de placer entre deux pennes consécutives une plume longue

et mince comme un filet, ce qui est d'un très bon effet. On exagèrera aussi les muscles de l'aile de manière à faire du bord intérieur de cette aile une ligne fortement ondulée.

La patte sort au-dessous de l'aile et ici on voit un nouvel exemple qui montre combien les anciens étaient mauvais observateurs de la nature ! En effet, dans l'aigle héraldique, la cuisse est recouverte de plumes mais le tarse est dénudé, tandis que chez l'aigle royal, sensé le type de l'aigle héraldique, un caractère essentiel est que les plumes recouvrent la patte jusqu'à la naissance des doigts. C'est ce tarse dénudé qui, ainsi que les doigts, est teinté d'or dans l'aigle d'Autriche et plutôt de gueules dans celle de Genève. Les doigts sont très longs et très gros, écartés, trois en avant et un en arrière ; les serres très saillantes, recourbées et acérées. Trop souvent, et même chez de bons auteurs, on les voit courtes et mousses comme si c'étaient les serres non rétractiles des vautours. On donne à la queue des formes ornementales fantaisistes selon le style du dessin et selon le goût de l'auteur.

La tête est surmontée d'une couronne qui, ainsi que nous l'avons dit, est assez habituellement de gueules et cela afin qu'elle tranche sur le champ d'or. Il est préférable qu'elle repose sur la tête de l'aigle plutôt que de planer au-dessus. La forme peut être celle de l'ancienne couronne impériale fermée par quatre demi diadèmes dont trois visibles, mais mieux vaut mettre une couronne à l'antique avec quatre pointes ou quatre fleurons dont trois visibles. Il n'est pas question de poser entre les serres de l'aigle un sceptre, un globe ou une épée, ces attributs ayant été ajoutés tardivement à l'aigle impériale.

Tout cela indique un aigle un peu fabuleux, une vraie caricature d'aigle, mais les animaux héraldiques sont toujours fortement chargés, et cela a sa raison d'être. En effet, quand un peintre fait un tableau destiné à être vu de loin, il prend un grand châssis, mais les proportions des objets qu'il peint restent ce qu'elles sont dans la nature. Un héraldiste n'a pas la ressource de faire cela ; son cadre est de dimension fixe et très restreinte, c'est le bouclier du guerrier ; alors, pour qu'on puisse reconnaître d'aussi loin que possible ce qu'il a voulu y peindre, il faut qu'il exagère les caractères extérieurs distinctifs des objets qu'il représente et en particulier des animaux, et cela aux dépens des caractères moins importants. C'est ainsi qu'on aura des lions où la tête, la crinière et les pattes sont beaucoup plus grosses que le corps, où les griffes sont de vraies faucilles, etc., etc. Souvent même on a créé des caractères distinctifs faux provenant de l'ignorance des anciens en histoire naturelle ; par exemple, les héraldistes ont voulu représenter l'autruche ; il est probable qu'aucun d'entre

eux n'en avait vu de vivantes, mais on leur avait raconté que cet animal mangeait du fer ; alors ils ont dessiné un oiseau quelconque, ressemblant souvent à un moineau plus qu'à tout autre ; ils ont mis dans son bec un grand fer à cheval et cela a signifié une autruche.

Mais revenons à l'écusson genevois.

Quant à la clef, l'énoncé indique sa position dans le parti senestre de l'écu, et ici nous laisserons à l'artiste plus de liberté encore que pour l'aigle. Le panneton est assez généralement ajouré d'une croix ; cependant sur d'anciennes clefs genevoises, comme celle du sceau des Syndics (XV^e siècle) ou celles des deux sceaux du Chapitre, la croix fait défaut et le panneton est à l'antique. La croix existe pourtant sur le grand sceau gravé en 1518 pour sceller le traité de bourgeoisie avec Fribourg et Berne. Quant à la poignée, il faut laisser toute liberté à l'artiste ; il la fera dans le style de son travail et nous nous garderons de tomber ici dans la minutie comme l'a fait Blavignac.

Le cimier, un soleil d'or rayonnant chargé du monogramme, sera traité dans le style du dessin. Il n'y a aucun motif pour que les lettres du monogramme soient rouges comme le veut le D^r Stanz ; nous les ferons donc simplement noires. Nous regrettons que l'on n'ait pas conservé les caractères grecs et que ΙΗΣ soit devenu IHS. Cela signifie toujours *Jesus* ou *Jehsus* ou plutôt Ιησοῦς, mais le circonflexe, très grec de forme qui surmonte les lettres, marque bien l'origine hellénique du monogramme. Si les lettres sont latines, ce circonflexe peut être considéré comme indiquant la contraction des syllabes, mais son rôle est bien plus naturel en grec. Il faut éviter le J et mettre un I, il ne faut pas qu'il y ait des points entre les lettres pour bien spécifier que le monogramme ne signifie pas *Jesus hominum salvator*, mais simplement *Jesus*.

Nous laisserons toute liberté pour inscrire la devise *Post tenebras lux* sur un ruban ou sur le fond du dessin, au-dessus ou au-dessous de l'écu. Nous pensons que c'est un tort d'exiger, comme le fait Blavignac, que le ruban soit bleu. Qu'on le fasse de la nuance qui plaira le mieux à l'artiste et plutôt blanc qu'autrement.

Je préfère ne pas timbrer l'écusson d'une couronne, le cimier la remplace avantageusement. Je ne vois pas non plus la nécessité de supports ou d'entourages quelconques ; si on en veut absolument, ce sera uniquement une question d'ornementation et non de blason. On choisira donc les supports, soutiens, guirlandes, etc., qu'on voudra.

Enfin, gardons-nous d'imposer une forme quelconque pour l'écusson ! Cette forme dépend du style que l'artiste aura choisi, seulement nous recommandons instamment de s'écarter le moins possible de la simplicité, d'éviter les formes trop découpées et trop compli-

quées. L'écu se rapprochant du triangle à bords latéraux convexes sera toujours, si le style le permet, le meilleur selon nous.

Répondant donc aux deux questions résumant ce qui a été demandé aux experts examinateurs des travaux des élèves de l'Ecole des Arts industriels, je dirai :

1° Au point de vue héraldique, le seul qui rentre dans ma compétence, les travaux de *tous* les élèves sont corrects, et si quelques-uns sont mieux réussis que d'autres c'est au point de vue artistique et non au point de vue du blason ;

2° Composer un écusson-type représentant les armes de Genève suivant le style du XIX^e siècle ne me paraît nullement faisable ni désirable, d'autant plus que je ne reconnais aucun style XIX^e siècle. Dans ce siècle qui touche à sa fin, tous les styles ont été travaillés, aucun n'a été créé. En outre, dans cette période, jusqu'à environ vingt-cinq ou trente ans en arrière, l'art héraldique a été complètement négligé, sa décadence a marché à pas de géant et ce n'est que depuis un nombre d'années très restreint que, grâce surtout aux travaux des Allemands, une réaction s'opère ; on étudie les bons monuments et, sans créer un nouveau style, on revient aux temps où l'art était florissant et prospère. On tombe il est vrai trop souvent dans la minutie et la réglementation, on veut mettre l'art en formules, mais il y a d'excellents auteurs qui savent éviter cet écueil. Il n'y a donc pas de type à créer, mais de bonnes directions à donner, le goût à former, pour qu'ensuite chacun soit en état de dessiner les armoiries correctement et esthétiquement.

Genève, décembre 1890.

ADOLPHE GAUTIER

BIBLIOGRAPHIE

Nous venons de recevoir une nouvelle et superbe édition du catalogue de la collection Vincent, à Constance ; nous recommandons cette publication à nos lecteurs, car elle contient une quantité de reproductions de vitraux à sujets héraldiques.

La vente de la riche collection Vincent aura lieu à Constance dès le 10 septembre prochain.

LA RÉD.

P. S. S'adresser à M. le notaire Dietrich, à Constance.

Le travail de M. Gull, à joindre directement ici, contient un certain nombre de dessins correspondant aux figures 521 à 624 des *Archives Héraldiques*.

L. R.